

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET

publié le 29/10/24
mis en ligne le
30/10/24

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Luceffe CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

Etaient excusés : Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCOUX, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

TARIFS 2025 DU SERVICE SPORT NATURE

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

La commission tourisme et sports de nature, réunie le 3 septembre 2024, propose d'appliquer les tarifs suivants du service sport nature, à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces tarifs comprennent les prestations groupes auprès des ALSH ou des établissements scolaires (activités accompagnées et Glénic'Grimpe) et les tarifs du parc aventure de Chabrières.

TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025 DU SERVICE SPORTS NATURE		
Activités accompagnées et/ou encadrées (durée environ 2h) Séance assurée à partir de 6 personnes	2024	2025
Canoë 7 - 17 ans	14 €	15 €
Canoé adultes	16 €	17 €
Escalade 7 - 17 ans	14 €	15 €
Escalade adultes	16 €	17 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses 7 - 17 ans	7 €	7,50 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses adultes	8 €	8,50 €
Descente canoé accompagnée en rivière à partir de 8 ans, accompagnement par un adulte pour les mineurs	14 €	15 €
Descente canoë en autonomie Glénic - Joullat à partir de 8 ans, accompagnement par un adulte pour les mineurs	12 €	13 €

Groupes - 10 personnes minimum		
Orientation-Rando thématique - animations diverses 7 - 17 ans	6 €	6,50 €
Orientation-Rando thématique - animations diverses adultes	7 €	7,50 €
Mise à disposition d'un animateur par heure	28 €	29 €
Mise à disposition d'un animateur par jour (7h max)	168 €	174 €
Parc Aventure de Chabrières		
Filet (3-7 ans)	Gratuit	Supprimé
Parcours Blanc	6 €	6,50 €
Parcours jaune	11 €	11,50 €
Parcours vert (+ jaune)	15 €	15,50 €
Parcours bleu (+ vert + jaune)	17 €	17,50 €
Parcours blanc + parc animalier	12,50 €	13,50 €
Parcours jaune + Parc animalier	17,50 €	18,50 €
Parcours vert + parc animalier	21,50 €	22,50 €
Parcours bleu + parc animalier	23,50 €	24,50 €

Groupes - 15 personnes minimum		
Parc aventure - de 12 ans	9 €	9,50 €
Parc aventure 12 ans et +	13 €	13,50 €
Parc aventure + parc animalier - de 12 ans	15,50 €	16,50 €
Parc aventure + parc animalier 12 ans et +	20,50 €	21,50 €
SAE de Glénic		
Accès Glénic'Grimp par personne	8 €	8,50 €
Abonnement Glénic'Grimpe 10 entrées	60 €	64 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver les tarifs du service sport nature valables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Par délégation du Président
Le 1^{er} Vice-Président



Eric BODEAU

Le secrétaire de séance



Pierre AUGER



Délibération n°201/24 du 26/09/24
7-Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Cette délibération annule et remplace celle prise à la même date et visée par les services du contrôle de légalité le 8/10/24, pour erreur matérielle